



St-Cergue, le 23 janvier 2012

PREAVIS MUNICIPAL No 03/2012

**concernant l'acquisition d'un nouveau véhicule de voirie d'une valeur de CHF 39'349.00
en remplacement du Toyota**

Délégué municipal: Eddy Blumenstein

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le présent préavis a pour but d'accorder à la Municipalité les moyens d'acquérir un nouveau véhicule pour remplacer le Toyota du service voirie.

Exposé des motifs

Le service de la voirie dispose actuellement d'un véhicule à cabine simple et pont Toyota Hilux. Il est idéal pour les interventions de la voirie comme : le barrage des pâturages, les interventions sur les conduites d'eau, l'entretien des chemins et des routes, etc...

Ce véhicule, âgé de 10 ans, devrait passer l'expertise cette année. Force est de constater que son état mécanique demanderait un investissement trop important pour passer cette visite.

Le nombre de kilomètres effectués, 81'000 km, peut paraître relativement faible, si l'on ne tient pas compte des conditions de travail difficiles. Les distances parcourues sont courtes, mais se font souvent dans le terrain ou sur des routes salées.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité estime judicieux de procéder au remplacement de ce véhicule.

Trois demandes d'offre de 3 marques différentes ont été faites.

Toyota est le seul fabricant qui propose un modèle traction 4 roues disposant d'un pont aluminium avec ridelles, homologué en Suisse.

Coût du véhicule

La Municipalité a retenu l'offre du Garage du Levant à St-Cergue.

Le coût du véhicule est de :	CHF	31'203.00
Déduction Cash Bonus et rabais de flotte	CHF	- 4'649.45
Coût du pont et traverse remorquage	CHF	9'881.20
Prix total véhicule net	CHF	36'634.25
Montant TVA - 8%	CHF	2'914.75
Total Net 8% TVA incl.	CHF	39'349.00
Reprise de l'ancien véhicule : Valeur ARGUS	8'100.00	
./ Estimation réparations	5'800.00	
Solde	CHF	- 2'300.00
Investissement	CHF	37'049.00

Conséquences financières pour la commune

Amortissement sur 5 ans
Financement par la trésorerie courante

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,
Vu le préavis de la Municipalité
Où le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la Municipalité à acheter un véhicule de voirie
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 39'349.00
- **de financer** ce montant de la manière suivante :
 - CHF 2'300.00 par la reprise de l'ancien véhicule
 - CHF 37'049.00 par la Trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement net sur 5 ans

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 30 janvier 2012

Au nom de la Municipalité